

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 24 septembre 2013

RELEVÉ DE DÉCISIONS

VU le Code de l'Éducation modifié par la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007

VU le décret n° 2010-1652 du 28 décembre 2010 modifiant les décrets n° 94-39 du 14 janvier 1994 et n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel

VU les statuts de l'université adoptés le 4 mars 2008 et modifiés le 2 novembre 2010

VU le quorum nécessaire pour délibérer établi à 16 membres présents ou représentés

Après en avoir délibéré, décide :

DECISION n° 1 : Patrimoine :

Autorisation donnée au Président de procéder à l'acquisition amiable d'une parcelle située au 81 rue Vauquelin (Présentation M.Nicolas GOLOVTCHENKO).

Décision adoptée à l'unanimité
des 23 membres présents ou représentés

DECISION n° 2 : Finances

Délibération, modification UB IUFM en UB ESPE (Présentation M. Alain MIAOULIS)

Décision adoptée à l'unanimité
des 23 membres présents ou représentés

DECISION n° 3 : Formation initiale

a/ Convention de partenariat pédagogique ISDAT (Présentation Mme Valérie VISA-ONDARÇUHU)

Décision adoptée à l'unanimité
des 23 membres présents ou représentés

DECISION n° 3 : Formation initiale

b/ Commission FOI : Validation des demandes de création ou de modification d'un diplôme ou d'une UE (Présentation Mme Hélène RICAUD-DROISY)

Décision adoptée à l'unanimité
des 23 membres présents ou représentés

DECISION n° 3 : Formation initiale

c/ Projet de Master binational franco-allemand UFA (Présentation Mme Hélène RICAUD-DROISY)

**Décision adoptée à l'unanimité
des 23 membres présents ou représentés**

DECISION n° 4 : Personnels

a/ Campagne d'emplois Enseignants 2nd degré. (Présentation Mme Valérie VISA-ONDARÇUHU)

**Décision adoptée à la majorité
des 23 membres présents ou représentés
(9 pour, 5 contre, 7 abstentions, 2 npv)**

DECISION n° 5: Questions diverses

a/ Subvention MERCOSUR (IPEAT)

montant 5000 euro

**Décision adoptée à l'unanimité
des 23 membres présents ou représentés**

DECISION n° 5: Questions diverses

c/ Candidature sur appel à projet « MECANOVA 3 -Collaborer pour innover » (Présentation M. Cyrille MUNOZ)

**Décision adoptée à l'unanimité
des 23 membres présents ou représentés**

DECISION n° 5: Questions diverses

f/ Bourses de programmes ERASMUS et ERASMUS MUNDUS (Présentation Mme Mélanie Le BIHAN)

① Montant 2013-2014 : 316 844 euro

② Convention spécifique ERASMUS MUNDUS 2013 : 550 800 euro

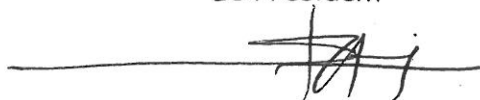
③ Avis favorable du CEVU du 20/09/2013

**Décision adoptée à l'unanimité
des 23 membres présents ou représentés**

Les points « b, d, e » de la DECISION n° 5: « Questions diverses » sont reportés au prochain CA du 15/10/2013.

A Toulouse, le 24 septembre 2013

Le Président



Jean-Michel MINOVEZ

NB : Les appels des présentes décisions peuvent être formés dans un délai de deux mois à compter de la notification